



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 64271

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Colombie. Première atteinte, selon les termes du dernier rapport d'Amnesty International, la population civile souffre cruellement de violations flagrantes des droits fondamentaux. Qu'il s'agisse de disparitions, d'homicides et de tous types d'actes de violence politique, ou encore d'entrave à la liberté d'expression des opposants et de tous ceux qui ne peuvent garder le silence, l'Etat colombien fait la triste preuve de son incapacité à respecter le droit international humanitaire. Il souhaite savoir s'il entend prendre des dispositions propres à convaincre le régime colombien d'adopter un comportement plus respectueux de la personne humaine.

Texte de la réponse

La situation tragique de la Colombie, dernier pays à connaître un conflit de cette ampleur en Amérique latine, se traduit par une multiplication inacceptable des violations des droits de l'homme. Le rapport d'Amnesty international souligne, à juste titre, que la population civile voit ses droits fondamentaux gravement bafoués. La France est en contact régulier avec le gouvernement colombien et, à la demande de celui-ci avec différents mouvements de guérillas et rappelle à chaque occasion l'importance qu'elle attache à ce que chaque partie au conflit respecte les droits de l'homme et les valeurs fondamentales. Elle adhère pleinement aux déclarations publiées en ce sens par l'Union européenne (Déclaration de l'Union européenne sur les droits de l'homme et la situation humanitaire en Colombie, du 23 mai 2000 ; déclaration de la présidence de l'UE du 19 janvier 2001). Des groupes paramilitaires colombiens - et non l'armée - semblent être les auteurs des atrocités les plus graves qui sont commises en Colombie. Mais cela ne signifie pas que la responsabilité du gouvernement colombien n'est pas engagée. Il lui revient en effet d'assurer la protection des populations civiles ainsi que celle des étrangers et de faire en sorte que justice soit rendue aux victimes des exactions. L'ambassadeur de France à Bogota suit de très près la situation des droits de l'homme en Colombie et les actions entreprises. La participation de la France aux différentes formules d'appui, apportées par la communauté internationale aux processus de paix en cours, lui donne une possibilité supplémentaire de rappeler à tous l'importance du respect du droit international humanitaire.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64271

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4169

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5015